



**PRÉFET
D'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tours, le 19 mars 2024

Organisation d'élections municipales partielles à Sazilly

En raison de la démission de quatre conseillers municipaux, la commune de Sazilly a perdu le tiers de ses membres. Le sous-préfet de Chinon doit convoquer par arrêté préfectoral les électeurs de la commune de Sazilly pour un nouveau scrutin.

L'élection partielle complémentaire a pour objet d'élire quatre conseillers municipaux afin de compléter le conseil municipal.

Par arrêté du 13 mars 2024, les dates de cette consultation sont ainsi définies : le premier tour aura lieu le dimanche 12 mai 2024 et, s'il est nécessaire, le second tour serait le dimanche 19 mai 2024.

La déclaration de candidature est à déposer par le candidat à la sous-préfecture de Chinon :

- **du 22 au 24 avril 2024** de 9H à 12H30 et de 15H30 à 16H30 ;
- **le 25 avril 2024** de 9H à 12H30 et de 13H30 à 18H ;
- **du 13 au 14 mai 2024** dans l'éventualité d'un second tour, de 9H à 12H30 et de 13H30 à 18H, délai de rigueur.

L'arrêté préfectoral portant convocation des électeurs sera affiché en mairie de Sazilly, six semaines au moins avant la date du scrutin, et sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État.

Contact presse
Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle

Coralie LELOUP / Justin GADRAT
02 47 33 10 06 / 02 47 33 10 05
Mél : pref-relations-presse@indre-et-loire.gouv.fr